République Française
Département de la Moselle

Mairie de BETTELAINVILLE
(57640)

Tél : 03 87 77 90 75
Fax : 03 87 7704 31
E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr
Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2021-27

autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

en date du 23/07/21

Le Maire de la commune de BETTELAINVILLE

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1-498 du 06/12/11 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;

VU la demande présentée par Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes » en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

le	vendredi 23 juillet 2021
emplacement	Terrain de jeux – rue de l'école - Bettelainville
à l'occasion de	Soirée pétanque

CONSIDERANT que l'association pétitionnaire n'a pas bénéficié d'autorisation délivrée par la Mairie au cours de l'année ;

CONSIDERANT que l'endroit indiqué n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

ARRETE

Article 1er - En application des dispositions du Code de la Santé Publique susvisées,

Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes »
est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire de deuxième catégorie,
le vendredi 23 juillet 2021
à Terrain de jeux – rue de l'école - Bettelainville
de 18 heures à minuit.

Article 2 - L'autorité de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE est chargée de l'application du présent arrêté, ainsi que Mr Chef du service d'Assiette des Contributions Indirects de METZERVISSE.

Article 3 - Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Fabien LARGNIER et à l'autorité de Gendarmerie.

Fait à Bettelainville, le 08/07/21

Le Maire,

Bernard DIOU

MAIRIE DE BETTELAINVILLE
MOSELLE

République Française
Département de la Moselle

Mairie de BETTELAINVILLE
(57640)

Tél : 03 87 77 90 75
Fax : 03 87 7704 31
E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr
Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2021-28

autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

en date du 20/08/21

Le Maire de la commune de BETTELAINVILLE

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1-498 du 06/12/11 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;

VU la demande présentée par Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes » en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

le	vendredi 20 août 2021
emplacement	Terrain de jeux – rue de l'école - Bettelainville
à l'occasion de	Soirée pétanque

CONSIDERANT que l'association pétitionnaire a bénéficié d'une autorisation délivrée par la Mairie au cours de l'année ;

CONSIDERANT que l'endroit indiqué n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

ARRETE

Article 1er - En application des dispositions du Code de la Santé Publique susvisées,

Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes »
est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire de deuxième catégorie,
le vendredi 20 août 2021
à Terrain de jeux – rue de l'école - Bettelainville
de 18 heures à minuit.

Article 2 - L'autorité de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE est chargée de l'application du présent arrêté, ainsi que Mr Chef du service d'Assiette des Contributions Indirects de METZERVISSE.

Article 3 - Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Fabien LARGNIER et à l'autorité de Gendarmerie.

Fait à Bettelainville, le 09/07/21

Le Maire,

Bernard DIOU

MAIRIE DE BETTELAINVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MOSELLE

République Française
Département de la Moselle

Mairie de BETTELAINVILLE
(57640)

Tél : 03 87 77 90 75
Fax : 03 87 7704 31
E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr
Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2021-29

autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

en date du 19/09/21

Le Maire de la commune de BETTELAINVILLE

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1-498 du 06/12/11 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;

VU la demande présentée par Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes » en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

le	vendredi 19 septembre 2021
emplacement	Salle socioculturelle- rue de la Mairie - Bettelainville
à l'occasion de	Journée Découverte

CONSIDERANT que l'association pétitionnaire a bénéficié de deux autorisations délivrées par la Mairie au cours de l'année ;

CONSIDERANT que l'endroit indiqué n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

ARRETE

Article 1er - En application des dispositions du Code de la Santé Publique susvisées,

Monsieur Fabien LARGNIER, Président de l'association « Les Chaussettes Vertes »
est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire de deuxième catégorie,

le	vendredi 19 septembre 2021
à	Salle socioculturelle- rue de la Mairie - Bettelainville
de	11 heures à 19heures.

Article 2 - L'autorité de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE est chargée de l'application du présent arrêté, ainsi que Mr Chef du service d'Assiette des Contributions Indirects de METZERVISSE.

Article 3 - Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Fabien LARGNIER et à l'autorité de Gendarmerie.

Fait à Bettelainville, le 10/07/21

Le Maire,

Bernard DIOU